



No: 848 (Sem.2) Mardi 11 janvier 2011

Délégués(es)

Michel
Rondeau
(29)

Guy Lessard
(29)

Michel
Beaudin(5)

Daniel Guay
(105-205)

Ronald Dufort
(111)

Pierre Gagné
(11)

Marc
Desrochers
(14-114-214)

René
Monastesse
(48-148-248
Et quart de fin
de semaine)

Sylvain
Bernard(35)

Marc
Petitclerc
(P.A.E)

Bureau du
syndicat :
Ext : 3610

Caisse
D'économie
Lundi au jeudi
10h30@17h00
Vendredi
10h30@16h00
5705, rue
Sherbrooke Est
253-0610

Demande de prestation pour le travail partagé :

- Appel à tous, le bureau de l'assurance emploi me confirme que certaines personnes n'ont peut-être pas été payées pour la journée chômée du 3 décembre 2010 en raison d'une erreur du système informatique de Service Canada, si tel est votre cas S.V.P me contacter au 3610, veuillez laisser votre nom et me confirmer que vos paiements ont été effectués exceptée la journée du 3 décembre 2010. Je contacterai l'agent pour rétablir la situation, pour savoir si vous n'avez pas été payé, vous recevez par la poste un relevé de paiement et vous devriez voir un paiement de ; exemple \$91.00 et sur l'autre ligne un montant déclaré équivalent ce qui fait un paiement de \$0.00 dollars.

-Tous ceux et celles qui ont reçue une carte bleu avec votre confirmation d'ouverture de prestation d'assurance emploi, vous devez me contacter au 3610 pour venir remplir et signer une feuille d'exemption de déclaration pour pouvoir recevoir votre paiement.

- Si vous n'avez pas encore été payés, S.V.P me contacter au 3610 et laisser un message détaillé, un retour vous sera fait.

- Certaines personnes n'ont toujours pas fait de demande de prestation, vous avez jusqu'au 22 janvier 2011.

Heure banquée :

Vous recevrez avec votre paye de cette semaine une feuille pour confirmer votre participation de retenue à la source d'une heure par semaine net de votre salaire pour 2011. Le montant retenu sera le même que l'année 2010 pour chaque classification. Les prélèvements débiteront à la semaine 6 et seront payables le 29 décembre 2011. NB : Les heures banquées serviront à palier les journées de vacances que vous aurez empruntées dans vos vacances des Fêtes 2011 pour palier aux journées de fermeture s'il y a lieu durant l'année 2011 pour surplus d'inventaire article 6.06.

-Tous ceux et celles qui participaient à la retenue à la source et qui ne renouvèleront pas leur participation se verront remboursés l'heure retenu à la semaine 1. Le remboursement se fera dans les prochaines semaines.

Bourses d'études du SCEP

Douze bourses d'études d'une valeur de \$2000.00 dollars chacune en l'honneur de L.H. Lorrain, George Hutchens, Evelyn McGarr et Peter Klym sont chaque année mises à la disposition des membres et des enfants des membres inscrits à un collège, un Cegep, un institut technologique, à une université ou autres. Les bourses sont offertes aux étudiant(e)s qui ont TERMINÉ des études secondaires (11^e ou 12^e année, secondaire V). Les candidat(e)s éligibles sont :

- Les membres en règle du SCEP ;
- Les enfants des membres en règle du SCEP ;
- Les enfants des membres du SCEP qui étaient en règle au moment de leur décès ;
- Les enfants des membres du SCEP qui étaient en règle au moment de leur retraite.
- Le choix des heureux (ses) candidat(e)s sera fait par une personne nommée par le président au nom du conseil exécutif. Le choix fait par cette personne sera final.

Une dissertation de 1 500 à 2 000 mots sur le sujet suivant : « Que signifie le mouvement syndical pour moi » devra être annexée et envoyée au plus tard le 15 avril 2011 avec le formulaire. Pour de plus amples informations veuillez nous contacter au 3610.